

COMPTE RENDU

COMITE DE PILOTAGE

CHARTRE POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES EN PICARDIE

AMIENS, le 18 Mars 2009

Personnes Présentes :

- DRTEFP Picardie / Jean-Michel LESAGE
- CRAM Nord Picardie / Catherine CAULIEZ
- Service Médical Nord Picardie / Jacques DIMIEZ
- AGEFIPH (DR Picardie) / Hugues DEFOY
- ARAMIE / François DESERABLE - Frédérique DELEPINE
- GIP CARMEE / Alham BELEMSELM
- OP3 / Tanguy BOTHUAN
- ISTNF / Sylvie ABIN - Charte régionale du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap - Nord Pas-de-Calais
- ISTNF / Danièle VANBERKEL, Secrétaire Général de l'ISTNF

Personne Excusée :

- MSA Picardie / Sylvie PAPAZIAN

Lieu :

Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Intervention de l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF)

- **Présentation de l'ISTNF**
- **Présentation de deux outils mis à disposition par l'ISTNF :**
 - **outil web de suivi des inaptitudes**
 - « **mini site maintien** »
- **Etude des champs de collaboration entre le réseau ISTNF (charte maintien en NPC) et le réseau charte maintien dans l'emploi en Picardie**

1 - Présentation de l'ISTNF

L'ISTNF, association loi 1901, regroupe plus de 440 adhérents.

L'ISTNF accompagne les médecins du travail, équipes et services de santé au travail, entreprises et partenaires institutionnels régionaux dans une perspective de **prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail**.

L'ISTNF défend l'idée que la santé-travail doit contribuer à **réduire les inégalités liées à l'impact du travail sur la santé**.

L'ISTNF, au service des médecins, équipes et structures de santé au travail, **accompagne l'évolution des problématiques liées à la santé au travail dans le Nord – Pas-de-Calais et la Picardie**.

La conduite des projets portés en région se construit à partir d'**un partenariat entre décideurs institutionnels, acteurs de santé-travail et experts hospitalo-universitaires**.

L'Institut développe sur le terrain l'**aide et le soutien technique et professionnel aux équipes de santé-travail dans leurs actions de conseil aux entreprises et leur apporte une information ciblée par l'intermédiaire du site www.istnf.fr**

- **assistance** médico-technique et expertise scientifique en santé au travail
- **animation** de groupes de travail thématiques régionaux en santé au travail
- **information**, formation, et valorisation des professionnels de santé au travail

L'ISTNF bénéficie du **soutien** de l'Université droit et santé de Lille 2, du Centre hospitalier régional universitaire de Lille, de la Région Nord - Pas-de-Calais, de l'Assurance maladie, des Directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord - Pas-de-Calais et de Picardie, de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

du Nord - Pas-de-Calais, de l'Union européenne, de l'Agefiph, des services de santé au travail ...

L'ISTNF est une structure associative financée par les institutions intervenant dans les champs de la santé au travail et du handicap.

L'ISTNF se déploie sur les régions Nord et Picardie

L'ISTNF anime des réseaux travail/santé/handicap (maintien dans l'emploi, risques psycho-sociaux, SMR) et accompagne ses adhérents.

2 – Présentation de 2 outils ISTNF

🕒 Projet d'outil Web pour le suivi des inaptitudes et le maintien dans l'emploi ainsi que le recueil d'indicateurs régionaux

➔ Historique du projet

Le réseau régional de médecins référents dans le domaine du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou réseau régional Santé-Travail-Handicap¹ (STH), créé en 1998, a mis en place, dans le cadre de ses compétences, à titre expérimental en 2005, **une enquête sur le « suivi des d'inaptitudes »** dans la région auprès de leurs confrères.

Ce « suivi des inaptitudes » a été initialement conçu pour apporter au médecin du travail **un outil d'aide dans le suivi de la procédure d'inaptitude ainsi que dans la mise en œuvre des mesures au profit des salariés en situation de handicap en lien avec les partenaires du maintien dans l'emploi.**

En 2006 et 2007, cette enquête a été poursuivie et élargie aux actions de maintien dans l'emploi réalisées par les médecins du travail. Les objectifs de cette action du réseau STH sont :

- **favoriser la prise en charge précoce des salariés en situation de handicap**
- **évaluer le nombre de salariés concernés par l'inaptitude et le maintien dans l'emploi**
- **cerner les facteurs ou les mécanismes favorisant le maintien à l'emploi dans**

¹ - Le réseau régional Santé-Travail-Handicap est composé de 19 médecins référents répartis au sein de chaque Service de santé au travail interentreprises du Nord Pas-de-Calais et de 2 médecins référents des MSA du Nord et du Pas-de-Calais. Les médecins référents assurent un rôle de conseil et d'expertise auprès de leurs confrères sur les démarches de maintien dans l'emploi et favorisent la mise en œuvre des démarches précoces de reclassement avec les réseaux locaux.

l'entreprise

- **décrire le profil de ces salariés et leur cadre de travail**
- **concevoir et valider des indicateurs de suivi**
- **pointer les évolutions notables d'une année sur l'autre**
- **valoriser les actions et le savoir faire des équipes santé-travail dans ce domaine**

En 2007, dans le prolongement du développement des postes de Secrétaires Assistantes en Santé-Travail (SAST) dans les services dont certaines se sont formées en matière de handicap et de maintien dans l'emploi, **il a été proposé et mis en place au sein de certains services une assistance auprès des médecins du travail en soutien au médecin référent STH pour le suivi des inaptitudes et le maintien dans l'emploi et la saisie des données.** Cette démarche a permis de faciliter le recensement des questionnaires au sein des services et d'éviter la perte de données grâce à la proximité des médecins du travail.

Maintenant, les acteurs du réseau considèrent qu'**il est nécessaire de consolider les acquis, d'améliorer et fiabiliser les moyens dont ils disposent pour une meilleure efficacité de l'action, ainsi que de répondre à la demande des partenaires régionaux du maintien dans l'emploi en terme d'indicateurs.**

→ Contenu du projet

L'interface Web est un recueil d'indicateurs pour le suivi des inaptitudes et le maintien dans l'emploi.

Il consiste dans la saisie décentralisée des données sur une seule et même base de données.

La saisie informatique sur l'outil Web pourra être réalisée directement au sein du service de santé.

Définition des indicateurs retenus pour l'étude

Le seul recueil d'informations sur les actions réalisées est nécessaire, mais insuffisant, car les actions mises en œuvre dépendent essentiellement du contexte de survenue (contexte individuel et contexte de travail), et ne permet pas de juger ce qui a permis ou au contraire empêché le maintien dans l'emploi.

Ce projet ayant pour objectif de donner des pistes d'amélioration de la prise en charge des salariés lorsque le problème du maintien dans le poste de travail se pose, il est nécessaire de rechercher des indicateurs permettant de repérer les points forts et les points faibles rencontrés lors des procédures et de la recherche de solution.

Ainsi, **les indicateurs qui semblent pertinents selon un référentiel :**

- % de salariés non bénéficiaire et refusant la RQTH
- % de salariés bénéficiaire de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005)
- % de visite de pré-reprise

- % de contacts avec le SAMETH lors de la visite de pré-reprise
- % de contacts avec la MDPH lors de la visite de pré-reprise sur la population ne bénéficiant pas de l'obligation d'emploi
- % appel aux compétences internes existantes dans tous les services (médecin référent et SAST)
- % de cas où les capacités restantes sont précisées sur l'avis d'inaptitude lors de la première visite
- % d'intervention des membres du personnel pour les entreprises de plus de 50 salariés
- ...

[Consulter le prototype de fiche de suivi Web](#)

➔ Objectifs du projet

Donner aux médecins du travail des indicateurs au niveau de leur service et sur l'ensemble des Services de Santé au Travail du Nord – Picardie.

Fournir aux partenaires régionaux du maintien dans l'emploi des indicateurs leur permettant de définir des stratégies et plans d'action pour améliorer le maintien dans l'emploi.

Favoriser la mise en place d'équipes santé-travail spécialisées sur le maintien dans l'emploi des salariés au sein de l'ensemble des services de santé au travail.

Il s'agit à terme :

- de **mettre à disposition un dispositif de veille pertinent** et de données collectives fiables en matière d'inaptitude et de maintien dans l'emploi.
- de **mettre en évidence des pistes d'actions** possibles permettant de favoriser le maintien dans l'emploi
- **d'augmenter le recours aux mesures de prise en charge précoce des salariés en situation de handicap** (pré orientation, bilans de compétence, adaptation de poste, reclassement...).

L'outil sera mis en application en mai juin. Les premiers indicateurs pourront être disponibles l'année prochaine.

➔ Groupe projet

Le dispositif s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Santé au Travail (PRST) :

- Objectif 4 « *limiter l'impact des problèmes de santé sur l'emploi* » action 11 « *Faciliter le maintien dans l'emploi des salariés confrontés à une pathologie grave ou à une inaptitude* »
- Objectif 6 « *améliorer la connaissance de la santé au travail dans la région* » action 17 « *développer les outils de suivi et de diagnostic de la santé au travail* ».

Dans ce cadre, un comité de pilotage, un groupe projet et un comité de suivi en lien avec le réseau des partenaires du maintien dans l'emploi, ont été constitués afin de faciliter la pérennisation de ce dispositif régional tout en s'adaptant aux pratiques dans les territoires.

Comité de pilotage de l'action est composé des représentants :

- AFSSET
- AGEFIPH
- Université Lille 2/CHRU
- Services de santé au travail
- DRTEFP
- Charte régionale maintien dans l'emploi
- ISTNF :

Le projet est financé par :

- l'AFSSET
- l'AGEFIPH
- la DRETFP
- les Services de Santé au Travail

➔ Projet de « mini site maintien »

Le « mini site maintien » est un **centre de ressources pour le maintien dans l'emploi** qui sera mis en œuvre dans les prochains mois à partir de la plateforme istnf.fr

Ce projet qui sera mis en service dans quelques mois est **financé dans le cadre de l'ISTNF notamment par la Région Nord/Pas de Calais, la DRTEFP et l'Agefiph.**

Le mini site maintien vise l'échange de bonnes pratiques.

Il sera impulsé sur la base d'une lettre trimestrielle.

Le mini site sera composé de **8 rubriques**

➔ Rubrique 1 : « vie des réseaux » :

- Descriptif des différents réseaux, de leur genèse, de leur fiche descriptive.
- Témoignage de pratiques et d'expérimentations
- Information sur les manifestations locales ou régionales
- Résumé des réunions des réseaux et productions des réseaux
- Suivi des activités conduites par les groupes de travail

➔ Rubrique 2 : dispositif Santé Emploi Info Service

- Fiche descriptive

- Témoignages – interview
- Résultats enregistrés (activités statistiques)
- Outils et bons de commande à télécharger

➔ **Rubrique 3 : les partenaires**

- Liste des partenaires institutionnels
- Liste des partenaires financeurs
- Liste des partenaires opérationnels
- Coordonnées des partenaires par territoire
- Cartographie
- Sites de référence et publications des partenaires

➔ **Rubrique 4 : l'agenda**

- Manifestation régionales ou locales des partenaires portant sur le maintien ou les inaptitudes
- Calendrier des principales réunions ou instances avec un résumé des sujets évoqués

➔ **Rubrique 5 : les indicateurs**

- Indicateurs nationaux, régionaux ou infra régionaux en lien avec le maintien ou le suivi des inaptitudes, la prévention ou l'insertion
- Suivi des inaptitudes et du maintien
- Tableau des indicateurs des chartes régionales
- Atlas santé travail
- Atlas Agefiph/Fiphfp

➔ **Rubrique 6 : droit et conventions**

- Législation
- Plans Régionaux de Santé au Travail en lien avec le maintien
- Conventions et protocoles
- Jurisprudence
- Synthèses juridiques

➔ **Rubrique 7 : ressources documentaires**

- Lettre trimestrielle
- Outilthèque
- Synthèses thématiques
- Bibliographie et sites de référence

➔ **Rubrique 8 : pour tout savoir**

Reprise des différentes rubriques

Il est proposé aux partenaires du maintien dans l'emploi en Picardie de contribuer au site en partageant l'information provenant de leur région.

Il est notamment proposé qu'un représentant de la Charte Maintien en Picardie participe à l'élaboration de la lettre trimestrielle regroupant les 8 informations marquantes du maintien dans l'emploi.

Le Comité de Pilotage rend un avis favorable de principe à cette collaboration.

Il s'agit désormais de définir les conditions de la participation, la nature du travail à fournir ainsi que les modalités de représentation de la Charte Maintien dans l'emploi Picarde sur le site.

Un cahier des charges devra être construit et présenté pour validation au prochain Comité de Pilotage.

Indicateurs

Ahlam BENLEMSELMi présente le tableau des indicateurs.

Ce tableau est inspiré du travail accompli dans le Nord Pas de Calais.

Il est fait remarqué qu'il est difficile de savoir si le maintien s'est fait avec ou sans l'aide du médecin du travail.

Il est suggéré que, comme dans le cas du suivi des inaptitudes dans le NPC, un signalement pourrait être fait par les SAST lorsque cela est possible.

Par ailleurs, est-il possible de comptabiliser les adaptations de poste plutôt que les restrictions d'aptitudes ?

Le Comité de Pilotage valide le tableau tel que présenté et demande :

- que soit vérifié le nombre de visites de préreprises**
- que soit indiqué les aptitudes avec réserve et les adaptations de poste**

Par ailleurs, le Comité de Pilotage demande que soit introduit un item maintien dans le prochain panorama sur l'emploi des Travailleurs Handicapé en Picardie.

Enfin, la partie "indicateurs" sera accompagnée d'un logigramme du maintien dans l'emploi, construit en collaboration avec les principaux acteurs de terrain du maintien. Ce logigramme retrace les grandes lignes du circuit du maintien dans l'emploi, sous la forme d'un visuel panoramique. Ce travail est élaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial emploi-formation coordonné par le GIP CARMEE et dans lequel figure cette thématique. Le prochain groupe de travail se réunira d'ici la fin du 1er semestre 2009.

Le logigramme et le tableau des indicateurs seront validés lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage.

Essai encadré

Le Comité de Pilotage demande que l'expérimentation de l'essai encadré pratiquée dans l'Aisne soit formalisé par le Sameth en vue de sa déclinaison dans les autres départements picards.

La formalisation doit comprendre :

- **les étapes et le déroulement** (demande, saisine, suivi, accord...)
- **les objectifs**
- **le réseau d'acteurs**

Un premier bilan des actions menées dans l'Aisne en terme de volume et de résultats est également à présenter.

Cette formalisation doit déboucher après **présentation au prochain Comité de Pilotage sur un projet de convention à faire accepter par les directeurs des CPAM.**

Temps fort

La journée se déroulera sur **une journée** :

- une demi journée en plénière
- une demi journée de travail et d'échange entre acteurs du maintien

La manifestation se déroulera lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Elle pourra être décalée une semaine avant ou après cette semaine.

Priorité sera faite à la **concision des interventions** et aux **possibilités d'expression des participants**.

Le choix du programme, des locaux, de la date, du nom et des personnes conviées seront effectués lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage.

Comité de Pilotage de Juin

Date : 23 juin 2009 de 14 heures à 17 heures 30

Ordre du jour :

- **Validation du cahier des charges collaboration avec l'ISTNF.**
- **Validation du tableau des indicateurs.**
- **Présentation et validation du projet d'essai encadré.**
- **Validation des modalités d'organisation et de déroulement du temps fort**

Le Comité Technique se réunira en amont afin de faire des propositions.

Date retenue : **16 juin** 2009 de 9 heures 30 à 13 heures